



Altimetrie passerelle sur cours d'eau

Par **Bertrand Paty**, le **29/09/2018** à **15:45**

Bonjour,

Je souhaiterai un conseil sur la construction en cours d'une passerelle pietonniere.

Mon papa qui a vendu des terrains constructibles dans une commune d'ille et Vilaine

S'est vu imposé de prendre à sa charge l'aménagement d'un sentier piétonnier

Reliant les terrains au bourg et franchissant un cours d'eau.

Ce chemin longe la voirie et la passerelle est accolée au pont de la voirie sous lequel passe

Le cours d'eau.

Une étude a été réalisée par un BE, et la construction de la passerelle est en cours.

Mon papa s'est aperçu que la passerelle est plus basse que le pont et qu'elle sera submergée

Rapidement. Elle fera aussi barrage au passage de l'eau. (57cm mesuré sous le haut du pont)

Le maire l' a constaté aussi et refuse la poursuite des travaux.

La personne assurant le suivi du chantier a sommer mon papa de prendre à sa charge

Le démontage de la passerelle et le surelevement de son assise (sous pretexte qu'il a signé les devis)

et lui a envoyé un devis.

Je voudrais savoir si s'est bien le BE qui est en faute, étant donné la mauvaise étude qu'il a effectuée

Et comment le leur faire comprendre.

Je vous remercie par avance,

Cordialement

Bertrand